



**COMMUNE DE BRIATEXTE**  
**DECISION DU MAIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du TARN

**Décision n° 2024-03-27-01**

**Date : 27 Mars 2024**

**Domaine : Louage de choses**

**Objet : Location grande salle – Cuisine « Espace culture et loisirs »**

**Le Maire de Briatexte,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 Février 2024 relative aux tarifs communaux ;

**DECIDE**

**Article 1** : Il est conclu entre la Commune de Briatexte et l'Association Tremplin Avenir- un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » les 13 Avril 2024 et 4 Mai 2024. L'occupation des biens est consentie à titre payant soit 406€ pour chaque manifestation.

**Article 2**: Il est conclu entre la Commune de Briatexte et l'Association OLA ( Organisation Loisirs Animation) un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 17 avril 2024. L'occupation des biens est consentie à titre payant soit 406€.

**Article 3** : Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 27/03/2024

Le Maire,  
Alain GLADE

